

Règlement TROC AFCO

Systeme d'échanges local

INTRO

TROC AFCO est un service mis en place par l'Association Familiale des cantons d'Oyonnax. Il réunit des personnes qui échangent entre eux des services, des biens ou des savoirs sans utiliser d'argent. C'est l'occasion de discussions, de réflexions et de prises de conscience sur l'économie et la monnaie, avec la volonté d'évoluer vers plus de citoyenneté, de solidarité et d'humanité. C'est donc un réseau où les membres peuvent confronter leurs offres et leurs demandes.

- Selistes : membres du TROC AFCO.

- Crédit : l'unité qui permet de comptabiliser les échanges. Chaque seliste obtient 60 crédits lors de son inscription au service.

- Livret d'échanges : Carnet donné à chaque Seliste lors de son inscription. Le seliste doit noter tous ses échanges réalisés dans le cadre de TROC AFCO.

- Liste des Selistes : Interne à l'association, qui répertorie chaque membres ainsi que toute ses coordonnées. Chaque seliste choisit les informations qui figureront sur la liste des services / biens.

- Liste des services/biens : Visible par tous les membres, elle répertorie chaque offre et demande des Selistes. Il est envoyer par mail chaque mois et visible à l'association.

ADHESION

Pour pouvoir entrer en contact avec les différents Selistes, chaque membre doit être à jour dans sa cotisation à l'association qui est de 15€ par année civile. Cette adhésion donne droit à tous les services de l'AFCO (bourses, centre de loisirs...). L'adhésion est valable pour la famille. L'adhésion peut se prendre lors des réunions mensuelles du TROC AFCO ou lors des permanences de l'AFCO tous les mardis 34 rue paradis à OYONNAX, de 14H30 à 18H30.

PARTICIPANT

Chaque personne majeure peut adhérer à ce service et profiter des offres et des demandes. Tout membre doit avoir sa propre assurance responsabilité civile et assumer les risques de la transaction. Chaque seliste garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour que son activité soit conforme aux réglementations en vigueur. Le participant s'engage à venir lors d'une réunion mensuelle au mois une fois par an, pour avoir accès aux offres et demandes et pour pouvoir figurer sur le registre. Sans cette présence le TROC AFCO peut supprimer les offres du participant.

CREDITS

Chaque transaction permet aux Selistes de gagner ou de donner des crédits. 1H de service équivaut à 60 crédits, 1min à 1 crédit... Concernant les biens, le seliste proposant l'objet, fixe un nombre de crédit qui sera son "prix".

Chaque participants s'engage à ne pas être en négatif lors de son départ du service, pour la bonne marche des échanges.

CARNET D'ECHANGES

C'est l'écriture d'un compte ou est créditer/débiter les crédits. Il répertorie chaque échanges effectués au sein de TROC AFCO. Chaque transaction doit être noté pour comptabiliser les crédits restant à chaque participants. Un seliste peut avoir un déficit de maximum 60 crédit. Il peut être visible à tout moment par l'association.

ECHANGES

Les échanges sont donc évalué en "crédit". Ils peuvent être de différentes natures. L'échange de "service" (jardinage, informatique, bricolage...), de savoirs (cours français, cours de langue, économie...) ou de biens (lampe, sac, jouet...). TROC AFCO ne peut remplacer le travail d'un artisan. Aucun échange ne peut se faire dès lors qu'il dépend d'un travail professionnel avéré.

Un échanges de service à toujours la même valeur (1min = 1 crédit). Pour l'échange de biens le montant de la transaction peut être modifié en entente entre les deux Selistes concernés. Lorsqu'un membre reçoit un service, il n'est pas dans l'obligation de rendre un service à ce même membre. Les échanges peuvent se faire que dans un sens. Le membre pourra rendre alors un service à un autre seliste.

REUNIONS

Elles ont lieu chaque deuxième mercredi de chaque mois, à la maison des associations (hors juillet et août). C'est un moment d'échanges entre Selistes et d'accueil pour les nouveaux arrivants. C'est aussi un moment pour pouvoir avoir accès à toutes les offres et demandes de chaque membres.

TROC AFCO, ne peut être tenu responsable de la qualité, des conditions et de la valeurs des services ou des biens échangés. Il ne fait que mettre en contact les membres demandeurs et offrants.

TROC AFCO a le droit à tout moment de demander les soldes de ses membres, ainsi que leur carnet d'échanges.

Chaque membre est tenu d'adopter une attitude de respect vis-à-vis des tous les autres membres de TROC AFCO.

Chaque seliste s'engage à ne pas diffuser les listes de service et le nom des membres en dehors du cadre de TROC AFCO.

Chaque membre est tenu de respecter ce règlement reçu lors de l'inscription.